



Communiqué de presse

Paris, le 7 octobre 2019

Loi engagement et proximité : l'exécutif joue-t-il un double jeu en matière de participation citoyenne ?

Alors que les conclusions du Grand Débat ont démontré l'urgence de développer des espaces de dialogue pour mener la transition écologique et sociale des territoires, alors que le Président de la République affirme vouloir accorder davantage de place au débat citoyen local, le projet de loi Engagement & Proximité, porté par le Ministère de la Cohésion des territoires, remet en cause l'existence des Conseils de développement.

La Coordination Nationale des Conseils de développement interpelle l'ensemble de l'exécutif sur l'incohérence de sa position à l'égard de la démocratie participative et le met en garde contre un bond en arrière de 20 ans en matière de mobilisation citoyenne, particulièrement dommageable dans un contexte de forte défiance à l'égard des politiques.

Créés il y a 20 ans, les Conseils de développement constituent, dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, des espaces de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens qui participent à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques publiques. Ils interviennent dans les domaines qui font la vie quotidienne des habitants dans les territoires, qu'il s'agisse par exemple des transports, de l'emploi, de l'habitat, de la culture ou des services au public.

La suppression des Conseils de développement : un signal très négatif

Cette semaine, dans le cadre de l'examen de la loi Engagement et Proximité, les sénateurs sont appelés à s'exprimer sur la suppression des Conseils de développement dans cette loi, proposition des co-rapporteurs qui va au-delà de l'intention du Gouvernement de rendre facultative leur création. De fait, cette loi, qui entend redonner aux maires une capacité à agir, priverait par la même occasion les citoyens d'une forme d'expression essentielle au bon fonctionnement démocratique des intercommunalités.

Si les Conseils de développement sont en cours de généralisation, leur dynamique est encore fragile. Les faire disparaître de la loi briserait cet élan et constituerait un retour en arrière en matière de mobilisation citoyenne. Leur suppression pure et simple, sans aucune concertation avec les représentants des collectivités concernées et en considérant comme un fardeau les milliers de bénévoles engagés dans la durée auprès des élus pour une réflexion constructive sur les politiques territoriales, enverrait un signal très négatif.

A l'heure où le gouvernement entend développer de nouvelles formes de participation citoyenne, notamment à partir de l'expérience de la Convention citoyenne pour le climat, la situation est paradoxale.

Pour le maintien et l'optimisation des Conseils de développement

Dans un contexte marqué par la défiance à l'égard des politiques, les conseils de développement participent à l'élaboration d'une expression collective. Ils contribuent activement à un dialogue apaisé et constructif avec les élus et les services qui permet d'enrichir la décision politique et de servir l'intérêt général.

La Coordination Nationale des Conseils de Développement demande au gouvernement et à tous les parlementaires des deux chambres de conserver la loi en l'état actuel et propose de réaliser une évaluation concertée permettant de définir, en connaissance de cause, les évolutions souhaitables à apporter aux Conseils de développement.